

VERSION LATINE ET COURT THÈME

ÉPREUVE D'OPTION ÉCRITE

Benjamin Goldlust, Jean-Christophe Jolivet

Coefficient : 3 ; durée : 5 heures

La session 2014 a été l'occasion d'enregistrer de bons résultats. Par rapport à l'an passé, l'on note une légère progression des très bonnes copies : en 2013, 26 candidats sur 205 avaient obtenu une note supérieure ou égale à 16 ; ils sont 30 sur 186 en 2014. Il y a lieu de s'en féliciter. Cet état de choses témoigne de ce que qu'un nombre non négligeable de candidats, bien préparés, font montre d'une maîtrise du latin plus qu'honorables et parviennent à faire face aux difficultés inhérentes à la double épreuve, et ce alors même que le texte de la version n'est pas des plus simples.

I. Version

Le passage tiré de Tacite (*Annales*, III, 55) qui était proposé aux candidats de spécialité cette année constituait une version d'un type classique et sans surprise. Il s'agissait d'un excursus consacré à l'évolution des mœurs dans l'aristocratie romaine sous le principat. Les difficultés qu'il présentait sont celles que l'on rencontre ordinairement chez Tacite, majoritairement liées à la géniale concision de son style. L'historien vient de rendre compte d'une lettre adressée par Tibère au sénat concernant l'opportunité des mesures visant à limiter les dépenses excessives des riches particuliers au début des années 20.

*Luxus mensae, a fine Actiaci belli ad ea arma quis Seruius Galba rerum adeptus est,
per annos centum profusis sumptibus exerciti, paulatim exoleuere.*

La première phrase posait le thème et les limites chronologiques d'un excursus sur les mœurs. Il était préférable de traduire le pluriel *luxus* par un singulier pour se conformer à l'usage français (l'on ne parle guère, en effet, « des » luxes). Il fallait mettre en rapport les deux groupes prépositionnels *a fine Actiaci belli* et *ad ea arma*, etc. Cette mise en relation permettait de dégager une structure « depuis » ... « jusqu'à », qui donnait à comprendre le sens du substantif *arma*, employé ici, par souci stylistique de variation, comme synonyme de

bella ou *proelia*. Dans le groupe *Actiaci belli*, l'adjectif prenait, comme c'est souvent le cas en latin, le sens d'un complément de nom : « d'Actium ». Il n'était évidemment pas inutile de se souvenir que la bataille d'Actium qui opposa en 31 av. J.-C., Octavien et Agrippa d'une part, Cléopâtre et Marc Antoine d'autre part, marquait la victoire définitive d'Octavien et ouvrait la voie à l'avènement du principat. La forme *ea* de l'adjectif *is* avait ici pour seule raison d'être d'annoncer le relatif *quis*. Dans de tels cas, il est d'usage de ne pas le traduire. *Quis*, forme équivalente à *quibus*, était attestée comme telle dans le dictionnaire. Il s'agissait d'un ablatif de moyen portant sur le verbe déponent *adeptus est*. Le complément au génitif était bien indiqué dans le dictionnaire, même s'il s'agit d'un tour essentiellement tacitéen ; *rerum adeptus est* signifie s'emparer du pouvoir (on comparera *rerum potiri*). Le groupe de mots suivants s'organisait à partir du participe *exerciti*, apposé à *luxus mensae*. Il fallait se référer à l'article *exerceo* pour trouver un sens satisfaisant, comme « pratiqué », « en usage », mais des traductions plus lointaines comme « qui s'était donné libre cours » étaient parfaitement acceptables. Le groupe nominal à l'ablatif *profusis sumptibus* ne posait pas de difficultés ; il portait sur *exerciti*. La forme du verbe, *exoleuere*, devait être identifiée comme un équivalent de *exoleuerunt*. Le sens s'opposait directement à celui du participe *exerciti*.

Causas eius mutationis quaerere libet.

La phrase précédente ayant présenté le processus à l'œuvre comme une énigme à résoudre, Tacite employait ensuite l'impersonnel *libet* pour signifier, non pas le plaisir, mais l'intérêt qu'il portait à la résolution de cette question, par une enquête (*quaerere*) sur les causes de ce changement, dans une attitude conforme aux préoccupations historiographiques traditionnelles.

Dites olim familiae nobilium aut claritudine insignes studio magnificantiae prolabebantur.

La première cause, identifiée par Tacite dans la phrase suivante, relevait du *studium magnificantiae*, du goût pour la splendeur ou de la recherche de celle-ci. Le sujet de la phrase visait les familles riches, seules en mesure de se livrer à ce goût (*dites familiae*, où *dites* était l'adjectif de *familiae*), mais l'historien opérait parmi ces dernières la distinction entre les familles, peu nombreuses, appartenant à la *nobilitas* (*nobilium* étant un génitif pluriel) et, catégorie plus large, des familles « illustrées par leur éclat », sans plus de précision. Le verbe *prolabebantur* était à entendre de préférence dans un sens médio-passif équivalent à « se laisser entraîner », lequel sens était bien attesté dans le dictionnaire.

Nam etiam tum plebem, socios, regna colere et coli licitum.

Les temps anciens auxquels l'historien se référait assez vaguement par l'adverbe *olim* étaient ensuite caractérisés (*etiam tum* : « encore à cette époque ») comme une période où les patronages en tous genres faisaient l'objet de tous les soins des gens en vue : il fallait partir de l'impersonnel *licitum* avec lequel l'on devait sous-entendre une forme à l'indicatif du verbe *esse*, et construire le groupe verbal *colere et coli* comme sujet de cet impersonnel. Le groupe nominal *plebem, socios, regna* était à comprendre comme « la plèbe, les alliés, les rois », *regna* étant mis pour *reges*. Ce groupe était le complément d'objet de *colere* et il fallait implicitement comprendre ces trois entités comme le complément d'agent de l'infinitif passif *coli*, tout comme s'il y avait eu *ab eis*. *Colere* devait ici s'entendre dans le sens d'honorer, de donner des marques d'honneur, d'entourer d'égards ; *coli*, dans le sens d'« être honoré, de recevoir des marques d'honneur, d'être entouré d'égards ». Derrière le caractère vague de ce verbe se cachaient en particulier les somptueux festins que l'on pouvait offrir aux uns et aux autres, ou recevoir des uns et des autres, élément essentiel dans la politique de prestige des grandes familles pour asseoir leur influence sur le plan intérieur comme auprès des étrangers. C'est précisément ce à quoi faisait allusion la suite du texte.

Vt quisque opibus, domo, paratu speciosus, per nomen et clientelas illustrior habebatur.

Le *ut* qui ouvrait la phrase explicative était à comprendre au sens de « selon que », « dans la mesure où », mais il n'était pas absurde de le rendre par une tournure « plus..., plus... », bien que l'on réserve d'habitude ce genre de traduction à des tours du type *quo quis doctior, eo modestior*, etc. On en arrivait donc à un sens qui était à peu près le suivant : « selon que chacun (ou chaque famille) brillait par ses richesses, sa demeure, ses apprêts... » (le terme *paratu* était un singulier collectif renvoyant sans doute plus précisément au *luxus mensae* et pouvait donc désigner, entre autres, les *apparatus prandiorum* ou encore la vaisselle d'or et d'argent des riches familles). Dans la proposition principale qui suivait, le passif de *habeo* prenait le sens d'« être considéré comme », « être tenu pour » et ce verbe était complété par le comparatif *illustrior* en position d'attribut. Le regain d'illustration dont il était question passait par le renom (*nomen*) et les clientèles (*clientelas*) que s'attiraient les riches. Lesdites clientèles étaient aussi bien ménagées dans la plèbe qu'auprès des alliés et des *reguli* soumis à Rome, selon ce qui était précédemment suggéré.

Postquam caedibus saeuitum et magnitudo famae exitio erat, ceteri ad sapientiora conuertere !

La répression qui frappa ces pratiques, sans que la date en soit précisée par Tacite, était présentée dans la phrase suivante comme la première cause de leur cessation ou du moins

de leur atténuation. Le premier verbe, au passif impersonnel, *saeuitum*, pour *saeuitum est*, évoquait efficacement la brutalité des exécutions ou des massacres (*caedibus* étant le complément de moyen de *saeuitum*) qui frappèrent les familles en vue ; on peut ici penser aux saignées que certains Julio-Claudiens firent subir à l'aristocratie sénatoriale. La deuxième proposition, *magnitudo famae exitio erat*, devait se comprendre en sous-entendant par exemple *eis familiis* comme second datif – le premier étant *exitio* – en accompagnement du verbe *erat*. *Famae* était donc le complément de nom de *magnitudo*. Trop de réputation devenait cause de trépas, il ne valait donc plus la peine de régaler force clients si c'était pour devoir périr pour cette raison peu après. Dans la proposition principale, *ceteri* désignait bien « tous les autres », c'est-à-dire ceux qui avaient eu la chance d'échapper à la répression, les survivants, pour ainsi dire. *Sapientiora* était un comparatif substantivé désignant des attitudes ou des conduites plus sages : l'on s'absténait désormais de faire preuve d'un luxe de table tapageur, après qu'il s'était révélé si dangereux.

Simul noui homines, e municipiis et coloniis atque etiam prouinciis in senatum crebro adsumpti, domesticam parsimoniam intulerunt, et, quamquam fortuna uel industria plerique pecuniosam ad senectam peruenirent, mansit tamen prior animus.

Une autre cause, plus positive celle-là, se trouvait ensuite exposée, l'arrivée d'hommes nouveaux dans le sénat : *absumpti* était un participe apposé à *noui homines*, avec le sens d' « adjoints », « ajoutés ». Il fallait bien sûr y rattacher *in senatum* et prendre en compte la valeur de *in* suivi de l'accusatif. L'adverbe *crebro* ne pouvait se traduire par un adverbe de temps, mais signifiait plutôt quelque chose comme « en rangs serrés ». L'origine des nouveaux sénateurs était marquée par le groupe prépositionnel *e municipiis et coloniis atque etiam prouinciis*, qu'il fallait traduire aussi précisément que possible, Tacite ayant recours – ce qui n'est pas toujours le cas, on le sait – aux termes usuels pour désigner municipes, colonies et provinces. *Intulerunt*, au sens d' « importer, apporter », etc., n'avait pas de complément de lieu exprimé, et rien n'obligeait à en ajouter un dans la traduction. Le groupe complément d'objet, *domesticam parsimoniam*, renvoyait au mode de vie économique que ces nouveaux sénateurs pratiquaient chez eux, avant d'arriver à Rome. La proposition concessive introduite par *quamquam* avait pour sujet *plerique* qui désignait la plupart de ces sénateurs ; *fortuna uel industria* était un groupe à l'ablatif portant sur *peruenirent*. *Pecuniosam ad senectam* désignait la vieillesse aisée à laquelle parvenaient les sénateurs. Dans la suite, *prior animus* caractérisait l'état d'esprit qui habitait les nouveaux pères conscrits avant qu'ils n'atteignent cet honneur et qui leur demeurait donc, une fois qu'ils étaient devenus membres de l'auguste assemblée (*mansit*).

Sed praecipuus adstricti moris auctor Vespasianus fuit, antiquo ipse cultu uictuque.

Une troisième cause était ensuite dégagée comme l'origine principale de l'évolution des mœurs, en la personne de Vespasien. Le prince était désigné comme *praecipuus adstricti moris auctor*, le principal responsable – et non pas l'auteur – d'un resserrement des mœurs : c'est ainsi en effet qu'il fallait entendre une expression où Tacite usait du singulier pour le pluriel et d'un tour analogue à l'exemple *Sicilia amissa*. La suite nantissait le pronom *ipse*, qui désignait Vespasien lui-même, d'un groupe nominal à l'ablatif de qualité, où *antiquo* était en facteur commun, *cultu* désignant les conditions d'existence, le confort en général, et *uictu*, plus précisément, l'alimentation.

Obsequium inde in principem et aemulandi amor ualidior quam poena ex legibus et metus.

La phrase suivante, phrase nominale qui n'était pas dépourvue d'ironie, ajoutait comme cause au rôle de Vespasien la volonté de complaire au prince (*obsequium*) et le vif désir (non pas vraiment l'amour) de se faire son émule, idée exprimée par le gérondif au génitif *aemulandi*. Le comparatif de supériorité *ualidior* était l'attribut au singulier des sujets *obsequium* et *amor* ; il était complété par une proposition comparative elliptique du verbe introduite par *quam* dont les sujets étaient *poena ex legibus*, la punition procédant des lois (allusion à la législation limitant le luxe) et *metus* qui renvoyait à la terreur que certains princes avaient fait régner parmi l'aristocratie, selon ce qui avait été évoqué plus haut.

Nisi forte rebus cunctis inest quidam uelut orbis, ut quem ad modum temporum uices, ita morum uertantur.

Après avoir procédé à cette précise analyse des causes de l'atténuation du luxe alimentaire, Tacite, contre l'attente, introduisait par un *nisi forte* (« à moins que, d'aventure... ») une théorie totalement différente, celle de l'existence de cycles dans les mœurs humaines. Le verbe *inest* avait pour sujet le groupe *quidam uelut orbis* (« une sorte de cycle, pour ainsi dire », expression où *quidam* et *uelut* qualifiaient de façon sensiblement équivalente le terme *orbis*). Le groupe *rebus cunctis* était à prendre comme le datif complément de *inest*. La conjonction *ut* introduisait ensuite une proposition consécutive à l'intérieur de laquelle s'insérait une proposition comparative introduite quant à elle par *quem ad modum*. Il fallait sous-entendre le verbe après *uices* et compléter *morum* par un *uices* sous-entendu (exemple *breuior est hominum uita quam cornicum*). Ainsi, l'on débouchait sur l'idée que, de la même manière que les changements des saisons (ou des époques) connaissent des retournements, de même ceux des mœurs en connaissent aussi. Il va sans dire que le jury a fait preuve de bienveillance pour la traduction de ce passage délicat.

Nec omnia apud priores meliora, sed nostra quoque aetas multa laudis et artium imitanda posteris tulit.

Dans ce qui suivait, Tacite semblait relativiser l'idée d'un changement radical des mœurs à la faveur de la succession des temps et valorisait son époque. Pour la construction, il fallait sous-entendre *fuerunt* après l'attribut au comparatif *meliora*. Le comparatif *priores* désignait les ancêtres plutôt que les hommes ayant précédé la génération de Tacite. Dans la suite, l'adjectif substantivé *multa*, qu'on pouvait comprendre comme l'équivalent de *multa exempla*, était complété par l'adjectif verbal d'obligation *imitanda* (« à imiter », « dignes d'être imités »). *Posteris* était un datif à rapporter au verbe *tulit* (« a offert, a apporté à la postérité »). Les deux compléments au génitif de *multa, laudis et artium*, renvoyaient pour le premier à ce qui méritait louange et pour le second aux bonnes qualités.

Verum haec nobis in maiores certamina ex honesto maneant

L'excursus se terminait sur un souhait. *Haec certamina in maiores* renvoyait à l'émulation des contemporains de Tacite (*haec*) avec les ancêtres sous forme de luttes. Le groupe prépositionnel *ex honesto* désignait le domaine où s'exerçait cette émulation, ou plus exactement à partir duquel elle prenait naissance, à savoir ce qui est honorable. *Nobis* était enfin à rattacher au subjonctif *maneant*, lequel exprimait le souhait.

II. THÈME

Le jury avait choisi cette année un bref passage de Voltaire, extrait de l'article « Anthropophages » du *Dictionnaire philosophique*. Ce petit texte classique ne présentait pas de difficulté, de sens ou de syntaxe, qui fût de nature à déstabiliser les candidats sérieux. L'immense majorité d'entre eux a d'ailleurs su percevoir et rendre en latin les quelques marques d'ironie présentes dans la prose de Voltaire, qui seules pouvaient, sinon surprendre, du moins attirer l'attention. Car, si la première exigence attendue d'un thème latin est évidemment sa correction grammaticale, il va sans dire qu'il appartient aux candidats d'être particulièrement scrupuleux lors de la lecture du texte français, tout contre-sens s'avérant, en l'espèce, aussi pénalisant qu'en version latine.

À toutes fins utiles, rappelons ici les différentes phases à l'œuvre dans la confection d'un thème latin. Il faut, en premier lieu, s'assurer de comprendre à la perfection le texte français, afin de dissiper toute équivoque, en étant particulièrement vigilant au classicisme de

certains mots ou de certains phraséologismes. Les candidats doivent ensuite déterminer la nature des liaisons entre les phrases françaises et établir une sorte de canevas logique en usant de conjonctions de coordination (attention à leur place dans l'ordre des mots !), de subordonnants ou de relatifs de liaison (dans ce dernier cas, point n'est besoin d'une conjonction de coordination en plus). Le jury sanctionne l'absence de liaison entre deux phrases (coordination externe) et entre deux segments de phrases (coordination interne) ; il appelle donc les candidats à la plus grande précision sur ces questions. En troisième lieu, il s'agit de transposer le texte en français « latinisable », en tenant compte des spécificités du latin (par exemple, éviter de faire d'une entité abstraite ou inanimée le sujet d'un verbe d'action, subordonner plutôt que juxtaposer, ne pas laisser un verbe transitif sans complément d'objet...). C'est alors que l'on peut procéder à la traduction du texte ainsi transposé, segment par segment, en vérifiant systématiquement le classicisme du vocabulaire et des structures syntaxiques. Enfin, les candidats se reliront scrupuleusement, en procédant de manière ciblée, par catégories grammaticales.

Venons-en au détail du texte proposé cette année. La première phrase comportait deux segments juxtaposés ; d'une manière ou d'une autre, il fallait trouver une liaison (en subordonnant le premier segment par exemple ou, encore plus simplement, en utilisant une conjonction de coordination, voire un adverbe). Pour traduire « il y avait », il est de loin préférable de placer le verbe *esse*, si l'on y a recours, en tête de phrase. La non traduction de l'indéfini « une » a été très légèrement pénalisée ; en revanche, le jury s'est montré souple s'agissant de la traduction du substantif « dame ». Pour rendre « du pays », il fallait cependant bien faire attention à ne pas utiliser un adjectif non classique ou attesté exclusivement en poésie. La subordonnée indirecte a posé quelques difficultés aux candidats n'ayant qu'une connaissance superficielle de la syntaxe. Elle appelait naturellement le respect de la règle de la concordance des temps (en l'occurrence avec une antériorité dans le passé, donc un subjonctif plus-que-parfait en subordonnée), que nous invitons les candidats à revoir. La conjugaison du verbe *edere*, dans ce cadre, a d'ailleurs donné lieu à un certain nombre de barbarismes qu'une consultation attentive de l'article de Gaffiot aurait permis d'éviter. Après la ponctuation, le complément « me », qui doit être traduit en latin par un datif (*aliquid alicui respondere*), a étonnamment donné lieu à quelques bêtises casuelles. La construction absolue étant rarissime dans la prose latine classique, et par conséquent prohibée en thème latin, nous avons sanctionné l'absence d'un complément d'objet pour traduire « en » (renvoyant aux hommes), dans l'expression « qu'elle en avait mangé ». Il était maladroit de répéter en latin

« hommes » et nettement préférable de songer à l’indéfini *nonnulli* ou à l’expression périphrastique *humana caro* (« la chair humaine ») pour donner un complément d’objet à *edere*.

Au début de la seconde phrase, le jury a été souple s’agissant de l’expression ironique « un peu scandalisé », acceptant soit la traduction mot à mot, soit l’interprétation (« un peu » signifiant en l’occurrence « beaucoup »). Le recours au comparatif d’intensité, parmi d’autres possibilités, pouvait offrir une solution élégante. Après le point-virgule, le texte devenait plus grammatical. Il importait notamment de bien faire attention de ne pas « lâcher » la syntaxe et, si l’on avait choisi (comme cela s’imposait presque, en fait) une proposition infinitive pour compléter le gérondif « en disant », de construire sur ce même plan la seconde proposition coordonnée (« et que les vainqueurs... »). La traduction de l’impersonnel « il valait » au sein de la proposition infinitive a donné lieu à des barbarismes caractérisés dans certaines copies ayant voulu utiliser le tour *melius / satius est*. Nous rappelons une évidence : « je dis qu’il vaut mieux... » se traduit par « *dico melius / satius esse* ». Mais il était tout à fait possible aussi d’utiliser le verbe *praestare* + Inf. Pour la traduction du possessif « son », c’est le réfléchi *suus* qu’il fallait choisir, et non *eius* (cas, fréquent en français, d’un sujet ou d’un possesseur indéterminé dans une phrase de portée générale : voir la grammaire Sausy, p. 55) ; mais, une fois n’est pas coutume, l’absence de traduction de ce possessif, dans ce contexte précis, s’agissant d’une phrase de vérité générale, était admissible.

Une précision syntaxique à propos de la séquence « que de le laisser dévorer aux bêtes » : certains candidats, manifestement conscients de ce que le thème offre plus de liberté que la version, ont parfois astucieusement transposé ce passage pour le traduire de manière claire et ferme. La meilleure solution était probablement d’avoir recours à l’adjectif verbal *uorandus, a, um*, et certains y ont songé, ce que le jury n’a pas manqué de valoriser, mais il fallait bien se rappeler, dans ce cas, que le complément de l’adjectif verbal se met au datif de la personne, et non à l’ablatif précédé de *a(b)*, ce qui est le cas du seul complément d’agent du verbe passif, s’agissant d’hommes. Pour traduire « méritaient », enfin, il était possible d’utiliser le verbe actif *merere* comme le verbe déponent *mereri*, mais il fallait le conjuguer convenablement. En l’espèce, le jury préférait toutefois vivement le tour *dignus qui* suivi du subjonctif, qui permettait au surplus d’introduire aisément un verbe à la voix passive pour rendre « d’avoir la préférence ».

Au-delà du lot commun de solécismes et de barbarismes qui, il faut le répéter, relèvent pour la grande majorité d'entre eux de l'inattention et peuvent être aisément éliminés, le jury a eu beaucoup de plaisir à lire un nombre important de thèmes tout à fait corrects, voire vraiment excellents pour quelques-uns, syntaxiquement solides et fluides dans leur composition. Il y a vu la confirmation de ce dont il ne doutait d'ailleurs pas du tout, l'importance et le rôle formateur du court thème dans l'épreuve double de spécialisation. Dans la perspective des sessions à venir, il invite les futurs candidats à poursuivre leurs efforts en thème latin en procédant régulièrement à la lecture cursive de la prose latine classique et à l'étude systématique de la syntaxe normative du latin.